



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux documents administratifs

Question écrite n° 120792

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le fait que la question écrite n° 7499 qui a été publiée au *Journal officiel* du Sénat du 19 février 2009 n'a pas obtenu de réponse et est devenue depuis lors caduque. Compte tenu de l'intérêt du problème posé qui était relatif à l'accessibilité au public aux courriers des préfets concernant l'attribution de subventions au titre de la réserve parlementaire, elle lui demande quelle est la solution à retenir étant entendu qu'il y a une contradiction entre les réponses à une question écrite n° 5681 (*Journal officiel* Sénat du 5 février 2008) et à une question écrite n° 31768 (*Journal officiel* Assemblée nationale du 6 janvier 2009).

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120792

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11482

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)